



COMMUNE DE  
ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement communal sur la protection des arbres du 10 février 2011, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz soumet à la consultation publique du

**27 octobre au 16 novembre 2017**

sur la parcelle n° 1404, propriété de M. Philippe Cornut, promise-vendue à M. et Mme David Eyer et Aurélie Keck sise à l'impasse de la Baillaz - 1806 St-Légier-La Chiésaz

**UNE DEMANDE D'AUTORISATION**

pour l'abattage de deux pommiers et d'un cerisier protégés, diamètres des troncs dès 30 cm et plus, sans plantation compensatoire

Le dossier est déposé au Bureau technique (rez-de-chaussée inférieur) où il peut être consulté.

Les observations ou oppositions éventuelles devront être adressées à la Municipalité jusqu'au 16 novembre 2017, délai d'intervention.

LA MUNICIPALITE